

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 26**

Nombre de conseillers

En exercice	10
Présents	08
Votants	08
Absents	02
Exclus	00
Procuration	00

Date de la convocation

13 OCTOBRE 2025

Date de l'affichage

13 OCTOBRE 2025

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du mardi 21 octobre,
L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00**.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte - BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : BOSSAN Sébastien - SOEHNLEN Olivier

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : DELACOUR Jean-Marie

OBJET :

**ACHAT DE
MOBILIER
POUR
L'ANCIENNE
CURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet d'aménagement de l'ancienne cure, destinée à devenir un tiers lieu social et culturel, intégrant l'accueil des associations locales et un espace de coworking.

Considérant la nécessité d'équiper ces locaux en mobilier adapté afin d'assurer leur fonctionnalité, leur convivialité et leur modularité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition de mobilier comprenant notamment :

- des tables modulables,
- des chaises,
- des chaises de bureau,
- ainsi que tout équipement complémentaire permettant un aménagement adapté à l'accueil du public et aux usages associatifs et numériques.

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à cet achat, à lancer la consultation des fournisseurs, à signer les devis et bons de commande, et plus généralement à prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Vote : 8 voix

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras, le 21 octobre 2025

La/Le secrétaire de séance

Acte rendu
exécutoire
après le
Dépôt en
Préfecture
de Grenoble le
Et publication
ou notification
du


Le Maire,
N. DI MARIA